



## Héritage et vices cachés

-----  
Par NADO

Bonjour,  
vices cachés découverts après la vente d'un bien immobilier.  
Preuves écrites que le vendeur connaissait l'existence du vice AVANT la vente. Vendeur vient de décéder. Peut-on se retourner contre les héritiers pour dédommagement financier de la réparation de ce vice ?

-----  
Par ESP

Bonjour  
KLes hériteirs du vendeur décédé doiven t poursuivre la vente.  
C'est donc bien contre "la succession" que vous devez vous retourner (voir un avocat de préférence).

-----  
Par janus2

Les hériteirs du vendeur décédé doiven t poursuivre la vente

Bonjour,  
Si j'ai bien compris, la vente est déjà terminée...